



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2012**

**Délibération N°**

**Date de convocation : 30 novembre 2012**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**

**L'an deux mille douze, le 12 décembre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Villers-Outréaux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.**

**Etaient présents** (55 titulaires et 4 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Bévilillers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN  
Dominique BEAUDUIN  
Marie-Chantal TRANCHANT  
Marcel WAXIN  
Jean-Félix MACAREZ  
Gérard DEVAUX  
Lionel BASIN  
Jacques OLIVIER  
Paul SOUPLY  
Michel LEDUC  
Gérard LENOBLE  
Jacques LESNE  
Didier MARECHALLE  
Thierry WALEMME  
Philippe DUCROUX  
LILIANE ADAM  
Gérard BEZIN  
Didier BONIFACE  
Gérard BOURY  
Guy BRICOUT

Maryline GODIN  
Jean-Pierre MAILLARD  
Christiane MARANDE  
Anne-Sophie MERY-DUEZ  
Bernard POULAIN  
Lilianne RICHOMME  
Sandrine TRIOUX  
Serge WARWICK  
Alain GOETGHELUCK  
Jean-Marc RAMETTE(S)  
Gilles PELLETIER  
Bernard PLET  
Bertrand LEFEBVRE  
Jean-Louis CAUDRELIER  
Bernard LECOLIER  
Charles BLANGIS  
Sylvie DECRESSIONIERE  
Michaëlle LEGRAND  
Bruno MANNEL  
Cécile MERCIER

Joseph MODARELLI  
Serge SIMEON  
Marc DUFRENNE  
Louis COQUELLE(S)  
Edith MENTION(S)  
Michel HENNEQUART  
Robert CHATELAIN(S)  
Francis GOURAUD  
Jacky DUMINY  
Daniel BLAIRON  
Augustine NOIRMAIN  
Jean-Pierre RICHEZ  
Daniel CATTIAUX  
Jean-François DEFAUX(S)  
Henri QUONIOU  
Jean-Marc DOSIERE  
Jean-Paul CAILLIEZ  
Marie-Hélène DUEZ  
Daniel FIEVET

**Membres excusés** (10) : Hubert DEJARDIN, Jean-Michel COUTURIER, Peggy SZOPA, Alain RIQUET, Bernard VERMEIL, Pierre LAUDE, Jacques LERICHE, Véronique NI-CAISE, Stéphane JUMEAUX, André-Marie FORRIERRE

**Membres absents** (8) : Dominique LAMOURET, Agnès BERANGER, Jean WECXSTEEN, Serge LEULIETTE, Isabelle PIERARD, Michèle BRULANT, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur Robert CHATELAIN à 18h40

## DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations en date 11 avril 2012 portant approbation du budget principal de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative,

Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative suivante :

- compte 6611 : + 110 000,00€
- compte 6554 : - 110 000,00€

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 03 janvier 2013 et de la publication  
Le 03 janvier 2013

Pour expédition conforme  
Caudry, le 03 janvier 2013

Vu,

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambresis

Gérard DEVAUX

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambresis

Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

### IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.